

**Mémoire dans le cadre de la consultation publique de Montréal  
Site Ray-Mont logistiques – Secteur Assomption- Sud**

**Écrit par Sophie Guinamand**

**Secrétaire du Conseil d'administration de la Coopérative Ville-  
Marie**

**Mandatée par les membres pour les représenter lors de cette  
consultation**



*Crédit photo : Charles Masse*

**Le 5 novembre 2024**

## CE QUI EST LÉGAL N'EST PAS FORCÉMENT LÉGITIME

Nous avons vu lors de la période de questions-réponses du 16 octobre dernier que depuis 2017, les citoyen.n.e.s se battent pour que la plus grande plateforme de transbordement du Canada (Ray-Mont Logistiques) ne s'installe pas à moins de 100 mètres des premiers lieux de vie, comme la Coopérative Ville-Marie dans laquelle j'ai la chance d'habiter.

Depuis 2017, l'implantation de Ray-Mont logistiques ne reçoit aucune acceptation sociale. **Aucune.** La loi du plus fort est encore une fois celle qui prédomine et malgré les efforts surhumains de citoyen.n.e.s engagé.e.s à titre individuel ou en lien avec la Mobilisation 6600, nous sommes sur le point de vivre une injustice environnementale et sociale inouïe. Tout le monde le sait y compris les décideurs de Ray-Mont logistiques puisque son président nous l'a dit lui-même lors de la consultation en 2021 : « le bruit, ça va être l'enfer! »

J'ai vraiment cette impression d'être au bord du précipice comme grand nombre de personnes qui habitent le quartier Viauville. Comment peut-on imaginer qu'une plateforme de transbordement qui souhaite exploiter 24H/24, 7j/7 et 365 jours par année puisse cohabiter sereinement avec des familles qui vivent à moins de 100 mètres?

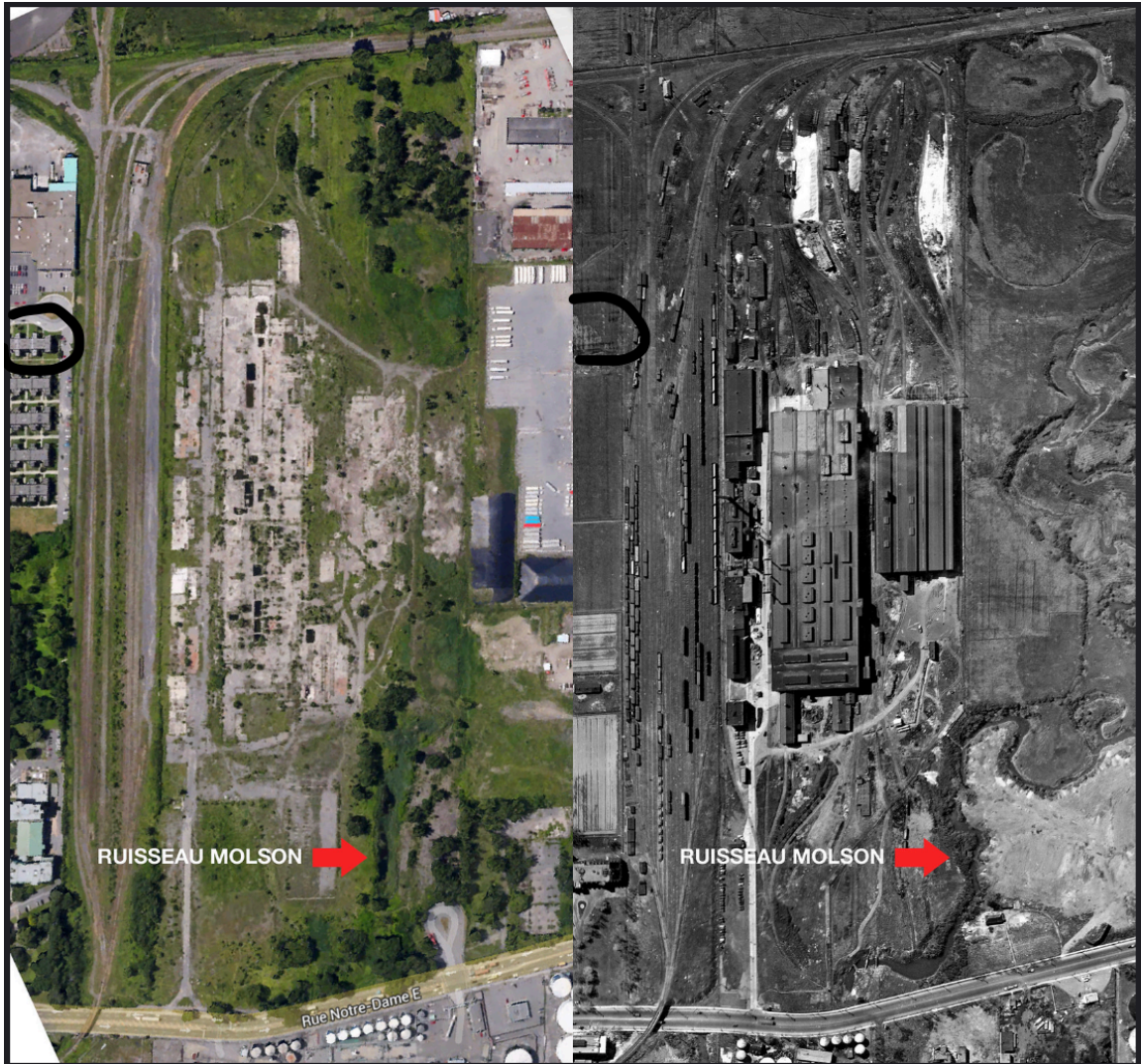
Je dépose ce mémoire au nom des membres de la Coopérative Ville-Marie qui m'ont donné ce mandat lors de notre Assemblée Générale Annuelle du 2 novembre 2024. Lors de la période des questions -réponses du 16 octobre, j'étais accompagnée de notre présidente et membre fondatrice de la coopérative Ville-Marie Monique Brière qui sera également présente le 12 novembre 2024.

## **Rappel Historique du quartier Viauville et de la coopérative Ville-Marie**

La coopérative Ville-Marie fêtera ses 30 ans d'existence en décembre 2024. Comme les deux membres fondateurs<sup>1</sup> encore présents aujourd'hui l'expliquent, il y a eu un retard d'un mois pour prendre possession des logements dans la coopérative car l'électricité s'arrêtait au parc Saint-Clément situé à l'ouest de la coopérative. Pourquoi il n'y avait pas d'électricité à cet endroit-là? Car il n'y avait pas d'habitations. Nous pouvons le voir sur la photo ci-contre :

---

<sup>1</sup> Monique Brière et Michel Bigras.



Crédit photo : Renard Frak – photos aériennes du site en 1947 et aujourd’hui

En effet, sur la photo de droite qui date de 1947 et où l’on peut voir la *Canadian Steel Foundries* en activité, il est à noter qu’il n’y a aucune habitation de construite. Sur la photo de gauche, j’ai encrclé en noir notre Coopérative. J’aimerais donc rappeler que du temps de l’exploitation de cet immense terrain par la *Canadian Steel Foundries*, il n’y avait pas de coopératives à côté. Les projets des deux coopératives ont vu le jour car le site industriel commençait sa désindustrialisation progressivement. À l’époque de la compagnie d’Acier, personne n’aurait eu l’idée de construire des logements justes à côté.



En effet, en décembre 1994, la coopérative Ville-Marie propose 22 logements. Sa vocation est familiale car elle ne compte pas moins de 4 logements 62/1, 8 logements 5 ½, 6 logements 4 ½ et enfin 4 logements 3 ½. Aujourd'hui, en 2024, nous sommes 21 membres et au total de 60 personnes dont 28 enfants et 7 adolescent.e.s.

La coopérative le Petit-train de Viauville qui est constituée de 4 bâtiments voit le jour en 2004 soit 10 ans après la coopérative Ville-Marie. Clairement, il y avait une volonté de résidentialiser le quartier face à la désindustrialisation de l'immense zone industrielle occupée désormais par l'entreprise Ray-Mont Logistiques.

### **Ray-Mont Logistiques ne collabore pas, il s'impose.**

La ville de Montréal le sait, certainement que le Ministère de l'environnement le sait aussi. Pourtant on se retrouve encore ici à discuter de la même chose encore et encore. Ray-Mont logistiques s'impose de force car il a le droit pour lui. Mais j'aimerais souligner que ce qui est légal n'est pas forcément légitime. Fut un temps où il était légal de fumer dans les trains, les avions et pourtant cela n'avait rien de bon pour personnes. D'ailleurs, aujourd'hui selon la législation en vigueur dans la ville de Montréal, Ray-Mont logistiques devrait planter 1800 arbres et non juste 134. Ray-Mont logistiques demande des dérogations car il ne peut satisfaire aux exigences de verdissement de tout projet proposé en 2024. Pourquoi? Parce que son projet n'est pas VIABLE dans un quartier résidentiel.

Par ailleurs, l'immense terrain de 2 millions pieds carrés fortement contaminé par l'exploitation industrielle a su se reverdir de lui-même. Cela peut se voir sur la photo précédente qui souligne également la présence du ruisseau Molson.

Sur la photo suivante, un montage présente le terrain en août 2018 et le terrain en mars 2022. Une image vaut mille mots et effectivement à la lumière de cette réalité, il est possible de constater, amèrement, que le béton gagne du terrain sur la nature. Ainsi, l'argument du terrain contaminé pour imposer encore plus de pollution n'est pas

recevable. La nature reprend ses droits même sur des territoires fortement contaminés et participe certainement à une forme de décontamination naturelle.

Je rappelle, encore une fois, que dans le cadre de cette consultation Ray-Mont Logistiques ne peut planter que 134 arbres au lieu de 1800. Il est de notoriété publique que les changements climatiques nous imposent de repenser les aménagements urbains et c'est pour cette raison que tout projet doit apporter son lot de verdissement. Pourquoi Ray-Mont Logistiques en serait exempté?



**Août 2018**



**Mars 2022**

*Crédit photo : François Plourde*

En effet, après tous les rapports d'experts environnementaux du monde entier ( le GIEC pour n'en citer qu'un) qui nous prédisent une catastrophe écologique qui conduira possiblement à notre extinction; après la crise de la pandémie qui a mis en lumière notre fragilité face à une mondialisation toujours plus délétère; malgré les travaux scientifiques qui existent sur les conséquences dramatiques des pollutions ( sonore, lumineuse, de l'air), nous avons un méga projet d'envergure jamais inégalé au Canada qui s'impose de force dans un milieu de vie. Nos vies comptent même si nous ne valons pas 20 millions de dollars. Dans un article paru le 25 avril 2018 et écrit par Julie Marceau pour Radio-Canada, il est écrit :

Selon un document que Radio-Canada a pu consulter, l'entreprise de transport de grains et de légumineuses Ray-Mont Logistics se montre en faveur d'une série de mesures de verdissement qu'elle doit présenter à l'arrondissement cette semaine (...).L'entreprise, qui possède 2,4 millions de pieds carrés près des résidences du secteur de Viauville se dit prête à développer une piste cyclable, un sentier pédestre, un parc, un mur antibruit végétalisé ainsi qu'un partenariat pour des travaux de recherche avec le Collège de Maisonneuve.

Lors de la rencontre du 16 octobre 2024, la question a été posée à Ray-Mont Logistique selon laquelle il y a eu un revirement drastique entre le projet initial qui incluait un verdissement conséquent et celui qui est présenté aujourd'hui où seulement 134 arbres sont possibles d'être plantés plus quelques toits verdis. Je me demande donc si au début du projet, l'entreprise essayait de montrer patte blanche afin de faire accepter son projet délétère pour les habitant.e.s du quartier.

### **Les conséquences sur la santé physique et mentale de la communauté d'Hochelaga Maisonneuve**

Au-delà de la destruction du vivant qu'engendre l'implantation de Ray-Mont logistiques, en bétonnant et en provoquant un déséquilibre profond de la faune et de la flore, cette entreprise va condamner sciemment la vie de centaines d'enfants qui vivent dans les deux



coopératives (Le Petit Train de Viauville et Ville-Marie) et plus largement de tous ceux qui vivent dans le quartier. La pollution ne sera pas contenue par un mur végétal, 10 000 camions par jour, ça en fait du rejet de CO2 dans l'air, les grains et autres produits forestiers font énormément de poussière aussi. Sans compter que le transbordement de grains en vrac attire également la vermine.

Que va-t-on dire aux enfants de notre coopérative, quand un train de 100 wagons va rentrer à basse vitesse sur le site de Ray-Mont logistique à minuit? Un train sur les freins ça fait du bruit et pas qu'à peu près. Présentement, nous entendons le train passer sur les rails CN une fois par semaine et même les fenêtres fermées on l'entend vraiment fort. Que les experts payés par Ray-Mont logistiques ne nous disent pas que les trains qui roulent à 5km/h ne font pas de bruit. Que va-t-on dire aux enfants que la friche qu'ils adorent, pourrait être transformée en un mur de 12 mètres? Vous allez vraiment faire cela? Condamner des citoyen.n.e.s qui participent activement à la société québécoise à vivre au pied d'un mur?

La Canopé dans notre quartier est la plus basse possible, Mercier Hochelaga Maisonneuve de part son passé industriel manque cruellement d'espaces verts qui sont essentielle à la santé globale des êtres humains. Si dans un autre siècle, le quartier Viauville était considéré comme la Pittsburg du Canada, aujourd'hui, les habitant.e.s de ce quartier aspirent à une vie libre de pollution excessive. Les luttes citoyennes comme la Mobilisation 6600 qui se font sur le temps libre des citoyen.n.e.s, ont permis de gagner des terrains comme celui du Boisé Steinberg dont la vie était menacée par une route. Route au profit exclusif de Ray-Mont Logistiques. Au lieu de nous enlever des espaces verts, vous devriez nous en donner plus. Il est prouvé que marcher en forêt réduit le stress, les maladies cardiovasculaires, la dépression. Nous n'avons pas toustes la chance de pouvoir s'extraire de la ville pour respirer le bon air alors notre friche, nos boisés Vimont et Steinberg et idéalement dans le futur le terrain de Ray-Mont Logistiques sont les poumons dont nous avons besoin. Je ne connais pas les détails de la création du parc

Federick Back mais mon dieu que c'est inspirant de voir comment un lieu pollué et polluant peut devenir un lieu pour le vivant. Lors de la consultation, les représentants de Ray-Mont Logistiques ont dit être conscients que les citoyen.n.es auraient aimé un parc. Oui, on en aurait aimé un! Un immense espace vert à la place de cette plate-forme de transbordement serait non seulement logique mais innovant et un exemple inspirant pour plusieurs villes du continent.

Notre quartier est un endroit magnifique mais qui vit beaucoup de vulnérabilités. Je sais qu'il est courant de cloisonner les problèmes des uns des autres, cloisonner l'économie, le social, l'environnement, la santé etc. Pourtant les problèmes climatiques ont des conséquences sur tous les aspects de nos vies. La pandémie qui a décimé les populations les plus vulnérables au sein même des pays les plus riches, a provoqué une hausse des prix. La hausse des loyers par exemple a été dénoncée par les citoyen.n.e.s, les expert.e.s et pourtant rien n'a été fait au niveau des autorités compétentes car c'était dans le droit des propriétaires d'augmenter sans bon sens, de mettre des personnes à la rue. Avoir le droit ne signifie pas que c'est légitime. Aujourd'hui, 4 ans plus tard, nous vivons une crise du logement sans précédent car les personnes en position de pouvoir n'ont pas été proactifs, ils ont été réactifs. On s'étonne des campements de fortune un peu partout notamment au bord de la rue Notre-Dame mais également sur le terrain vague.

Tout est dans tout et les conséquences délétères de Ray-Mont logistiques sur la santé des gens vont entraîner d'autres problèmes sociaux. Ils se targuent de transporter de la nourriture pour les Nations Unies. C'est très bien mais j'aimerais savoir s'ils le font gratuitement? Et aussi, ce n'est pas parce qu'on « fait une bonne action » que ça donne le droit de faire n'importe quoi de l'autre côté.

Ray-Mont logistique a le droit pour lui, un manque de vision a fait en sorte que le zonage industriel ne soit pas enlevé à temps. On ne peut pas défaire le passé, ce qui est fait, est fait. Par contre, on peut agir sur le présent pour ne pas être réactif dans le futur. Que va-t-il se passer une fois que Ray-mont Logistiques aura obtenu tout ce qu'il veut grâce à sa

puissance monétaire? Que va-t-il se passer quand les plaintes arriveront par centaine pour non-respect au niveau du bruit? Que va-t-il se passer quand les maladies respiratoires vont être de plus en plus présentes chez les jeunes enfants, les enfants, les ados, les adultes et les personnes âgées? Que va-t-il se passer quand les personnes actives vont tomber en arrêt de travail car elles ne peuvent plus dormir à cause du bruit? Que va-t-il se passer? Il sera trop tard. Ray-mont logistiques a opté, de manière diaboliquement intelligente, de présenter son projet par petites bouchées...pour éviter qu'on s'étouffe!

### **Les nuisances sonores à venir et la technique de Ray-Mont Logistiques d'en diminuer ces impacts réels.**

En effet, le 16 octobre 2024, ils ont balayé sous le tapis, la question du bruit des trains car le projet ferroviaire n'est même pas mentionné dans leur présentation. Pourquoi? C'est une technique comme une autre et ça leur réussit bien! Petit bout par petit bout, on en apprend un peu plus chaque fois. Quand Ray-Mont logistiques n'obtient pas ce qu'il veut, il porte plainte ou il exige des dérogations, il ne collabore pas, il s'impose. Comme le soulignait le député d'Hochelaga Maisonneuve Alexandre Leduc le 16 octobre 2024, pourquoi revenir encore sur les heures d'exploitation sachant que le ministère de l'environnement leur avait déjà refusé un élargissement de 5H du matin à minuit. C'est intéressant comment Ray-Mont logistiques abuse des institutions démocratiques à son profit personnel. Comment participe-t-il à la vie publique? Dans les dérogations demandées et dans le plan présenté, on peut très bien comprendre que Ray-Mont Logistiques s'installe mais que tous les aménagements seront pris en charge par la ville donc par l'argent des citoyen.n.e.s. Ray-Mont logistiques se décharge de la responsabilité face au bruit et martèle que c'est à la ville sur le terrain qu'elle va acquérir qu'elle fera une zone tampon je vous encourage à regarder la période questions-réponses à ce sujet.

En voici quelques petits échantillons : M. Sylvain Gariépy en présentant le plan d'aménagement : « (...) un aménagement tampon entre le site et le quartier de Viauville »

(38'53). Deux minutes plus tard, sur une autre diapositive, M. Gariépy nous explique que la butte présente sur le terrain de Ray-mont Logistiques sera déplacée sur la portion de 45 mètres racheter par la ville de Montréal au CN. M. Gariépy conclut en disant que le déplacement de la butte permettra « d'isoler les activités de Ray-Mont logistiques du quartier résidentiel Viauville ». Le consultant Julien Nepveu-Villeneuve précise que la butte ne sera pas déplacée physiquement mais que la Ville de Montréal va aménager une butte sur son terrain pour « (...) couper les opérations industrielles du secteur résidentiel » (41'24)

La question du bruit est une préoccupation centrale et elle fait partie de la présentation de l'entreprise Ray-Mont logistiques. Ainsi, à 51'50, M. Gariépy nous explique que « bien disposés, les conteneurs permettent de bien gérer la situation du son (...) la butte permet d'absorber le son ». Si, je comprends bien, des experts ont pris des mesures de sons à plusieurs endroits et à différents endroits. Les résultats se retrouvent dans le tableau présenté p.14 du document déposé par Ray-Mont Logistiques intitulé *Ray-Mont Logistiques- Site de la rue Notre-Dame, présentation pour l'OCPM octobre 2024*. Il est surprenant de constater que les activités de Ray-Mont Logistiques non seulement n'augmentera pas les nuisances sonores mais mieux encore permettra de les réduire. Je cite « La contribution sonore de Ray-mont Logistiques sera donc inférieure au bruit résiduel en tout temps » (2024 :14). Comment l'entreprise peut certifier qu'une exploitation d'une plateforme intermodale qui implique des camions, des trains, des silos, des élévateurs à grains, des conteneurs sera un gain pour la pollution sonore du quartier?

Premièrement, il faudrait que tous les éléments soient présents pour faire les tests? Actuellement, sur le site, il y a des camions et des conteneurs. Les trains, les silos, les transbordements de grains de vrac, tout ceci ne peut être mesuré puisqu'il n'existe pas encore sur ce site.

Deuxièmement, une telle plateforme intermodale va forcément générer une augmentation de l'export de grains et autres produits forestiers donc plus de trains et plus de camions donc plus de bruit.



Troisièmement, les prises de sons ont été faites avec la butte sur le site mais en aucun cas avec l'aménagement envisagé par la Ville de Montréal sur les 45 mètres qui vont être acquis. Alors comment savoir si les données seront les mêmes? M. Nepveu-Villeneuve réitère à 1h25 qu'il ne peut pas parler à la place de la ville, que c'est sur leur terrain que des moyens seront pris pour bloquer les sons. Néanmoins, Madame Catherine Bahl qui représente la ville de Montréal explique « (...) l'objectif par l'aménagement de cette bande là c'est de travailler notamment sur les interfaces qu'il y a à cet endroit (...) entre les usages résidentiels et industriels. Mais encore une fois, l'entreprise demeure responsable des nuisances émises sur son propre site » (1h16). Il est donc important de rappeler que Ray-mont Logistiques reste entièrement responsable de ses nuisances sonores actuelles et futures même si la ville prend des aménagements.

Quatrièmement, cette question de la pollution sonore est cruciale car je rappelle que M. Nepveu-Villeneuve a précisé que l'élargissement des heures d'exploitation de la plateforme est corrélé à sa capacité à respecter les seuils de bruits émis par les autorités compétentes. Il est donc primordial pour Ray-Mont Logistiques de prouver que son impact sonore sera le plus petit possible afin d'étendre son activité. Il est toujours important d'écouter la sagesse de nos aîné.e.s. Dans notre belle coopérative, des membres sont présent.e.s depuis le début ou presque et la plupart ont donc connu le temps où la gare de triage était encore en activité. Il n'y avait pas beaucoup de trains mais le bruit était puissant et dérangeant. La coopérative Ville-Marie est une coopérative subventionnée à 100%. Elle a répondu dans les années 90 à une demande de logements accessibles, réalité qui est encore plus criante en 2024. Les investissements gouvernementaux ont été colossaux et le sont encore pour entretenir la bâtisse; les investissements de temps des personnes du Conseil d'Administration et des différents comités sont colossaux aussi pour faire tourner cette coopérative. On parle de notre espace de vie, de notre cocon, de notre droit à vivre sur un territoire libre de pollution extrême. Si la cohabitation avec Ray-Mont logistiques devient infernale que va devenir notre coopérative?

## **L'argent, le nerf de la guerre**

Si nous avons été convoqués le 16 octobre et si j'écris ce mémoire c'est grâce au système démocratique de nos institutions. Cette consultation publique présidée par des personnes indépendantes nous permet, nous les citoyen.n.e.s de nous exprimer. Je trouve ce processus important et louable. Néanmoins, au fil des questions-réponses, j'ai bien compris que Ray-Mont Logistiques participe car il y est obligé, à cause de l'article 89. Je comprends aussi que l'entente entre la Ville de Montréal et Ray-Mont Logistiques sera annulée si les dérogations demandées ne sont pas acceptées.

Alors je me demande en quoi consiste cette consultation? Je comprends bien que la ville est écrasée par une poursuite jamais égalée de 373 millions de dollars. Comment peut-on attaquer une ville de ce montant et par la suite parler de collaboration? Lors de la présentation du 16 octobre, M. Mihos a bien expliqué que c'était la meilleure négociation possible vu le rapport de pouvoir totalement inégal dans « cette collaboration ».

Si la ville devait payer une telle somme cela aurait des conséquences dramatiques pour toutes les citoyen.n.e.s de Montréal et pas juste pour celles de notre quartier. Mais penser que le développement de Ray-mont logistique n'a des conséquences négatives que pour les habitant.e.s de notre quartier est un leurre. La pollution multiple ne s'arrête pas aux frontières des arrondissements. Si les gens devaient finir par partir de leurs lieux de vie car le bruit est infernal, la problématique du logement n'en sera que plus grande. Combien ça coûte au système public, des personnes malades? Combien ça coûte de construire une nouvelle route pour les intérêts privés? Combien ça coûte de construire un mur anti-bruit? Combien ça a coûté les différentes poursuites de Ray-Mont Logistiques à la ville? Combien coûtent toutes ces consultations publiques?

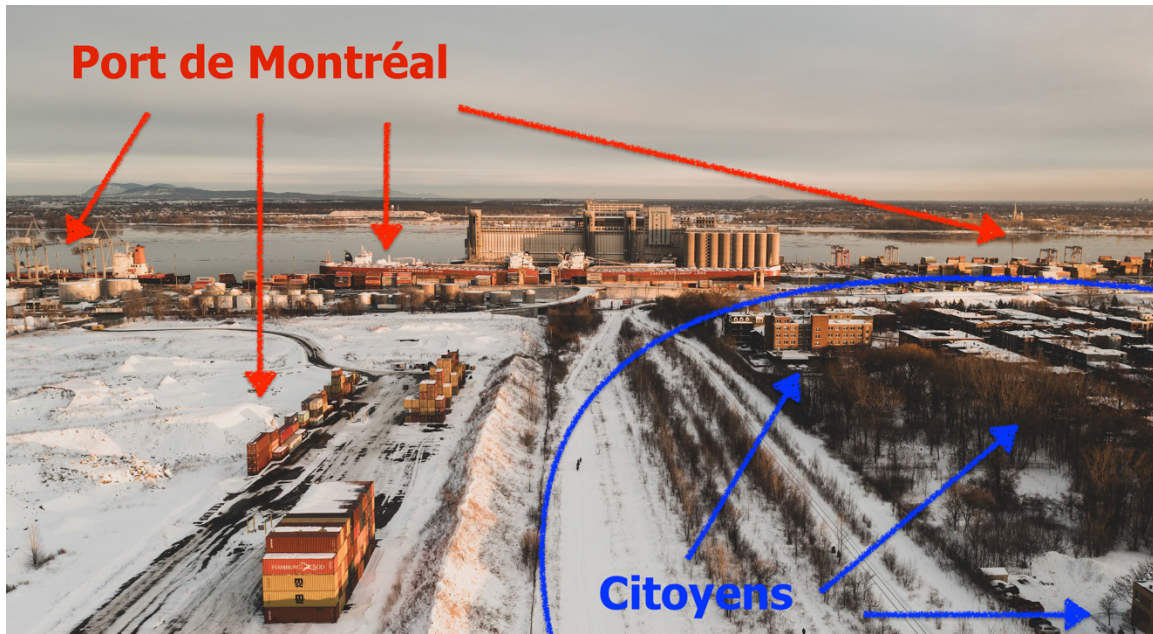
J'aimerais terminer ce mémoire en citant le maire Pierre Lessard Blais dans un article publié le 25 avril 2018 sur le site de Radio Canada :

« Nos standards pour les entreprises qui vont s’installer là [le terrain qui appartient à Ray-Mont logistiques] sont élevés; on veut une vision environnementale et une acceptabilité sociale, donc peu importe l’entreprise, on veut que ça se dirige dans ce sens-là »,

Nous sommes 6 ans plus tard et il n’y a aucune acceptation sociale pour l’implantation de Ray-Mont logistiques. Ai-je besoin de commenter la vision environnementale proposée par cette entreprise qui peut à peine planter 140 arbres sur une surface de 2 millions pieds carrés. Si ce n’était pas si dramatique, nous pourrions en rire mais c’est dramatique. La destruction du vivant a un coût financier aussi. Le développement économique ne doit plus se faire au détriment du vivant.

Nous avons toutes une responsabilité et la vôtre aujourd’hui est de faire des recommandations face aux dérogations exigées par Ray-Mont logistiques. Vous, comme nous, les membres de notre coopérative sommes des citoyen.n.e.s qui participons à la vie sociale et économique du Québec. Nous sommes responsables face à nos enfants, ils et elles sont l’avenir du Québec. Collectivement, nous avons une immense responsabilité. Tous les mémoires qui sont déposés sont publics et sont archivés alors dans 10 ans espérons que personne ne dira « nous ne savions pas ». **Vous savez, ils savent et nous savons!**

Pour finir, une belle photo de notre lieu de vie qui explique à quel point nous sommes de plus en plus encerclés par les activités portuaires et industrielles. Nous n’avons pas à payer toutes ces nuisances avec la qualité de nos vies.



Crédit photo : Charles Masse @sonicpic\_mtl

Ce mémoire a été écrit et mis en page de manière totalement bénévole par moi-même. Je prends ce temps malgré un horaire extrêmement chargé de faire des recherches et de rédiger ce document afin de démontrer à quel point le projet de Ray-Mont Logistiques n'a aucune acceptabilité sociale dans notre coopérative. Nous n'avons pas les moyens de payer des experts qui fassent des évaluations sonores ou qui écrivent des rapports, mais nous avons la volonté de préserver notre milieu de vie et la vie de nos enfants.



Références :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1097132/mercier-hochelaga-maisonneuve-cite-de-la-logistique-abandonnee-projet-plus-vert-port-montreal>.

<https://www.flickr.com/photos/98433211@N05/14212677010>.

[https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P129/3-1\\_Ray-Mont%20Logistiques%20-%20Site%20de%20la%20rue%20Notre-Dame%20Est-2.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P129/3-1_Ray-Mont%20Logistiques%20-%20Site%20de%20la%20rue%20Notre-Dame%20Est-2.pdf)

[https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/press/IPCC\\_AR6\\_SYR\\_PressRelease\\_fr.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/press/IPCC_AR6_SYR_PressRelease_fr.pdf)